

Des nouvelles estivales ! (juillet 2016)

Bonjour à tous et à toutes,

Avant de nous quitter pour l'été, nous vous envoyons quelques nouvelles de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique. Veuillez faire circuler dans vos réseaux!

Bonne lecture et bon été!

Hausse des seuils d'admissibilité le 1er juin 2016

Vous savez déjà que depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil d'admissibilité à l'aide juridique pour une personne correspond dorénavant à l'équivalent du salaire minimum (35 heures par semaine). Le Règlement prévoit qu'il y aura augmentation des seuils d'admissibilité chaque fois que le salaire minimum augmente aussi (30 jours après).

Le 1er mai 2016, le salaire minimum a augmenté à 10,75\$/h. Le 1^{er} juin 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont donc aussi été haussés. Cela pourrait avoir comme effet de rendre un plus grand nombre de personnes admissibles. Veuillez faire circuler cette information dans vos réseaux!

Nous joignons une grille des seuils d'admissibilité en vigueur depuis le 1er juin 2016.

Étapes à venir pour la Coalition

Le comité de travail formé lors de l'assemblée générale de février s'est rencontré. Le comité s'est donné quelques travaux à poursuivre avant de décider de nouvelles revendications claires à porter.

Le comité considère qu'on doit laisser à la dernière réforme le temps de faire son œuvre, afin d'évaluer avec le temps les résultats de la hausse du 1^{er} janvier 2016. Nous verrons ensuite quels sont les freins confirmés à l'accès à l'aide juridique.

Aussi, il est nécessaire que la Coalition se positionne clairement avec certains grands principes de base comme l'affirmation que l'aide juridique est un droit fondamental, la préservation des services publiques de qualité et accessibles, dans une perspective de justice sociale.

Voici donc ce qui a été décidé pour les suites :

1) Veille active sur les dossiers d'aide juridique (en continu)

- Documenter les impacts de l'augmentation des seuils sur l'élargissement du bassin des bénéficiaires, sur l'argent investi en justice et le volume de dossiers:
- Comment évolue la situation suite à la hausse des seuils? Mesurer les résultats pour les bénéficiaires. S'il n'y a pas d'augmentation de dossiers, pourquoi? Est-ce la méthode de calcul du revenu? Est-ce la bureaucratie trop stricte qui mène à une hausse des refus? Etc.
- 2) Développer un énoncé des principes de bases (court terme) : Une proposition sera élaborée pour la soumettre aux membres.
- 3) Réflexion à poursuivre sur les partenariats et actions à mener (moyen terme)

4) Recherche et collecte d'informations (moyen et long terme) :

- Réfléchir et approfondir le lien entre l'aide juridique et le milieu communautaire et entre l'aide juridique et les modes alternatifs de résolution des conflits;
- Documenter les effets des coupures, des exclusions et des mesures d'austérité sur l'accès à l'aide juridique pour les bénéficiaires. Aussi sur les conditions de travail dans les bureaux d'aide juridique et des avocat.e.s en pratique privé;
- Documenter le transfert des responsabilités du système judiciaire aux avocat.e.s et aux usager.e.s des tribunaux;
- Réunir diverses recherches existantes;

La prochaine rencontre du comité de travail sera à la fin de l'été. Si vous souhaitez y participer, vous êtes les bienvenus. N'hésitez pas à manifester votre intérêt pour recevoir les détails de la prochaine rencontre.

Si vous souhaitez obtenir le procès-verbal de la dernière rencontre du comité de travail, communiquez avec nous. Nous vous l'enverrons avec plaisir.

Le comité de travail est ouvert et tous peuvent s'y impliquer. Les organismes suivants étaient présents lors de la dernière rencontre : Association des juristes progressistes (Comité Accès à la justice), avocates de l'aide juridique, Fédération des avocat.e.s de l'aide juridique du Québec, Inform'elle, Ligue des droits et libertés, Services juridiques communautaires de Pointe-saint-Charles et Petite-Bourgogne, Syndicat des avocat.e.s de l'aide juridique de Montréal.

Étude des crédits

En avril dernier, nous avons discuté avec le bureau de l'opposition officielle concernant les budgets à être alloués pour l'aide juridique puisque l'amélioration de l'accès à l'aide juridique devrait, on l'espère, mener à un plus grand volume de dossiers. Un suivi est à faire à ce sujet.

Pour toute question, commentaire, suggestion : communiquez avec nous!

Coalition pour l'accès à l'aide juridique

2533 rue du Centre, bureau 101 Montréal, Qc, H3K 1J9 Téléphone: 514-933-8432 Télécopieur: 514-933-4381 servjur@bellnet.ca www.coalitionaidejuridique.org

Admissibilité à l'aide juridique BARÈMES DES REVENUS BRUTS ANNUELS En vigueur depuis le 1er juin 2016

Coût maximum	Revenus	Une personne seule	Un adulte et un enfant	Un adulte et deux enfants et plus	Conjoints sans enfant	Conjoints et un enfant	Conjoints et deux enfants et plus
GRATUIT	Revenu maximum ou Aide de dernier recours	19 565 \$	23 936 \$	25 553 \$	27 227 \$	30 464 \$	32 081 \$
		\	OLET AVEC	CONTRIBUTION	V		
100 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	20 535 \$	25 123 \$	26 820 \$	28 578 \$	31 975 \$	33 672 \$
200 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	21 505 \$	26 309 \$	28 087 \$	29 928 \$	33 485 \$	35 263 \$
300 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	22 475 \$	27 496 \$	29 353 \$	31 279 \$	34 996 \$	36 854 \$
400 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	23 446 \$	28 682 \$	30 620 \$	32 629 \$	36 506 \$	38 445 \$
500 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	24 416 \$	29 869 \$	31 887\$	33 980 \$	38 017 \$	40 035 \$
600 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	25 386 \$	31 055 \$	33 154 \$	35 330 \$	39 527 \$	41 626 \$
700 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	26 356 \$	32 242 \$	34 420 \$	36 681 \$	41 038 \$	43 217 \$
800 \$	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	27 327 \$	33 429 \$	35 688 \$	38 032 \$	42 549 \$	44 809 \$

Nous recommandons fortement à toute personne ayant un problème de nature juridique de communiquer avec leur bureau d'aide juridique afin de bien vérifier votre admissibilité à l'aide juridique et aussi d'obtenir des informations sur les ressources disponibles et les gestes à poser pour protéger vos droits et recours.

Eligibility to Legal Aid ANNUAL GROSS INCOME SCHEDULE Effective June 1st, 2016

Maximum costs	Income	Single person	One adult + one child	One adult + two children or more	Couple without children	Couple + one child	Couple + two children or more
FREE	Maximum income or last resort financial assistance	\$ 19,565	\$ 23,936	\$ 25,553	\$ 27,227	\$ 30,464	\$ 32,081
-			WITH CON	TRIBUTION			
\$ 100	Reputed income maximum (up to)	\$ 20,535	\$ 25,123	\$ 26,820	\$ 28,578	\$ 31,975	\$ 33,672
\$ 200	Reputed income maximum (up to)	\$ 21,505	\$ 26,309	\$ 28,087	\$ 29,928	\$ 33,485	\$ 35,263
\$ 300	Reputed income maximum (up to)	\$ 22,475	\$ 27,496	\$ 29,353	\$ 31,279	\$ 34,996	\$ 36,854
\$ 400	Reputed income maximum (up to)	\$ 23,446	\$ 28,682	\$ 30,620	\$ 32,629	\$ 36,506	\$ 38,445
\$ 500	Reputed income maximum (up to)	\$ 24,416	\$ 29,869	\$ 31,887	\$ 33,980	\$ 38,017	\$ 40,035
\$ 600	Reputed income maximum (up to)	\$ 25,386	\$ 31,055	\$ 33,154	\$ 35,330	\$ 39,527	\$ 41,626
\$ 700	Reputed income maximum (up to)	\$ 26,356	\$ 32,242	\$ 34,420	\$ 36,681	\$ 41,038	\$ 43,217
\$ 800	Reputed income maximum (up to)	\$ 27,327	\$ 33,429	\$ 35,688	\$ 38,032	\$ 42,549	\$ 44,809

We strongly recommend that anyone who has a legal problem to contact their legal aid office in order to verify the eligibility to Legal Aid and also to obtain information on the existing resources and the steps to take to protect your rights and recourses.